

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 8 mars 2018

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., DUBREUIL A., AUGIAT JC., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., DUNEAUD JL, VALLET F., MARTIN JP., DUMONTET B., MERVAUX MP., NOWAK P., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET JM.,
Délégués excusés : BRODIN G. (pouvoir à A. DUBREUIL), DAUGERON D., JANNOT C., PICARELLI V. (pouvoir à J. VENUAT), PHILIPPON A., BEAUFILS W.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation de l'association « Les 4 As » par la Présidente
- ✓ Installation du nouveau Conseil Communautaire : commissions et délégations
- ✓ Contrat de Territoire avec le Département 2018/2020
- ✓ Point sur les Maisons de Santé :
 - Huriel : suite donnée aux courriers adressés au Dr Quach et à M. Dherment
 - La Chapelaude : recherche de professionnels de santé
- ✓ Personnel :
 - Requête devant le Tribunal administratif de Mme RABRET
 - Reconduite du contrat de Mme POMERET
 - Tourisme : étoffement de l'équipe
- ✓ Subventions Anim'canton
- ✓ Locaux du PIT : quelle destination, quel loyer ?
- ✓ Atelier Rue Jean de Brosse :
 - Déménagement du Dr Quach : dérogation au préavis
 - Location entreprise Savonessa
- ✓ Choix de l'adhésion au Contrat Territorial sur le bassin du Cher à l'aval du barrage de Rochebut,
- ✓ Choix de l'adhésion au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conduit par le SDE
- ✓ Questions diverses

Installation du nouveau Conseil Communautaire

L'arrêté du Préfet en date du 2 février 2018 fige le Conseil Communautaire à 28 membres. Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués et rappelle l'ensemble des délégations et commissions créées depuis le début du mandat.

Il fait circuler un document retraçant l'ensemble des commissions et offre aux conseillers nouveaux et anciens la possibilité de s'inscrire dans les commissions de leur choix.

Présentation de l'association 4AS

Madame D'ARCANGELO présente cette association treignatoise qui propose de l'assistance administrative, de l'accompagnement et de l'aide aux services

Elle travaille sur 2 axes :

- la vie associative avec des après-midi à thème pour les familles pendant les vacances scolaires, des « café-papote » une fois par mois dans chaque commune, des sorties culturelles mensuelles, des participations à des manifestations ludiques et pédagogiques, des interventions dans différents domaines tels que la santé, la succession.
- Des prestations payantes pour de l'assistance administrative : rédaction de courrier, archivage, assistance aux démarches sur Internet, accompagnement et transport vers les différentes institutions.

Mme D'ARCHANGELO et Madame METAYER, la Présidente de l'association, vont actuellement à la rencontre de tous les élus du territoire. Une demande de subvention sera adressée à la Communauté de Communes pour aider à la réalisation de manifestations spécifiques.

Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental (2018-2020)

Le Président propose au Conseil Communautaire le programme d'actions du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental.

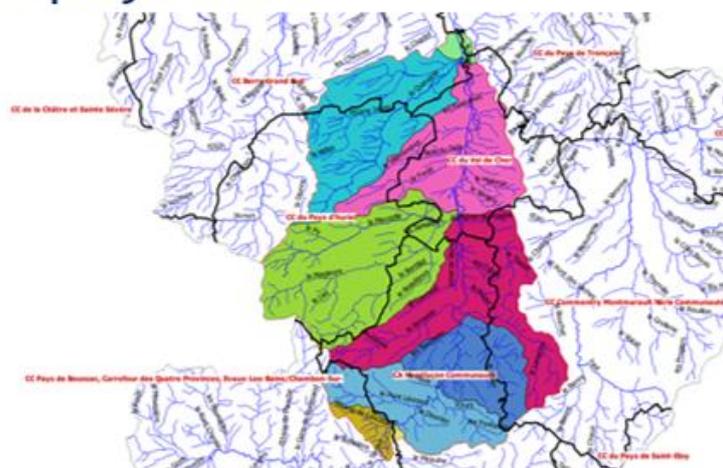
Le Conseil Communautaire valide le tableau des actions et demande néanmoins une augmentation de 10 000 € sur la ligne du matériel à acquérir pour le service Environnement.

Programme	Coût	Ambition Région	Contrat de territoire	Sub ancien contrat	Pourcentage	Etat
			472 000			
Baignade Biologique	1 022 040	213 689	142 161	104 068	24%	357 714
Aide à l'immobilier			15 000		10%	
Animation (10%)	94 400		47 200		50%	
Maison de Santé Huriel	1 110 751	200 000	17 000	71 739	8%	599 837
Grange	160 000		72 000		45%	
Matériel mutualisé SE	65 000		29 250		45%	
Aménagement Aire de jeux Ecogîte	25 000		10 000		40%	
Sous total			332 611			
Réserve (30% maxi)			139 389		30%	

Un contrat territorial sur le bassin du Cher à l'aval du barrage de Rochebut

Différentes diapositives sont proposées présentant ce projet de contrat :

Le périmètre du projet de CT



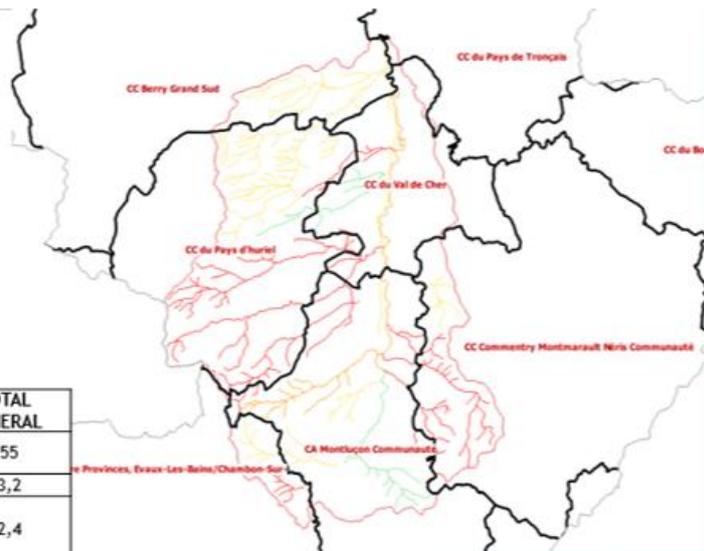
EPCI à FP	Département	Part de l'EH dans l'EPCI	Part de l'EPCI concerné par l'EH
CC du Pays d'Uriel	Allier	259	30,56%
CA Montluçon Communauté	Allier	253	29,81%
CC du Val de Cher	Allier	143	16,86%
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	Allier	92	10,83%
CC Berry Grand Sud	Cher	65	7,64%
CC Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Evaux-Les-Bains/Chambon-Sur-Voueize	Creuse	34	4,01%
CC Pays de Tronçais	Allier	2	0,24%
Total		848 km²	100%

Le périmètre du projet de CT

16 masses d'eau cours d'eau:

- Le Cher depuis le complexe de Rochebut jusqu'à Montluçon (FRGR0147) – 12,4 km
- Le Cher depuis Montluçon jusqu'à la confluence avec l'Aumance (FRGR0148) – 44,3 km
- L'Ours et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1762) – 20,5 km
- Le Polier et ses affluents depuis Nérès-les-Bains jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR0319) – 30 km
- Le Lamaron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1802) – 33,41 km
- Le Préau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1807) – 12,71 km
- Le Thizon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1827) – 20,5 km
- L'Étang de Lascaux et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Rochebut (FRGR1759) – 12,9 km
- Le Pont Léonard et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Rochebut (FRGR1772) – 25,1 km
- Les Serpents et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1791) – 13,9 km
- Le Vernaële et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher : (FRGR1799) – 36,51 km
- Le Magieure et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR0320) – 144,16 km
- La Forêt et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le canal du Berry (FRGR1470) – 28,5 km
- Le Villevandret et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR1863) – 15,03 km
- Le Queugne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher (FRGR0321) – 165,6 km
- Le canal du Berry de Montluçon à Dun-sur-Auron (FRGR0942) – 27,7 km

L'état des masses d'eau sur périmètre du projet de CT



Etat global DCE 2011-2013 (Km de linéaire)

EPCI-FP	BON	MOYEN	MEDIocre	MAUVAIS	TOTAL GENERAL
CA Montluçon Communauté	33	32	47	43	155
CC Berry Grand Sud		67	6,2		73,2
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté		16,3		56,1	72,4
CC Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Evaux-Les-Bains/Chambon-Sur-Voueize		12,2		13,1	25,3
CC du Pays d'Huriel	9	103,8		117,1	229,9
CC du Val de Cher	19,6	21	26,9	18,9	86,4
CC Pays de Tronçais			0,6		0,6
Total	61,6 - 9,5%	253 - 39,3%	80,7 - 12,6%	248,2 - 38,6%	642,8

31/01/2018

9

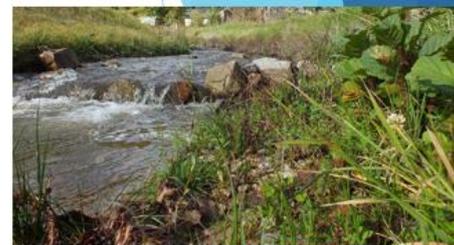
Des exemples de travaux réalisés dans le cadre d'un CT (ex. du bassin de la Sioule)



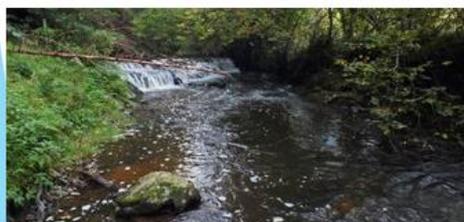
Restauration de zones humides et créations de mares



Restauration de berges en génie végétal



Remise à ciel ouvert du Ruisseau de Cubes



Effacement d'obstacle à la continuité écologique



Entretien des cours d'eau (retrait embâcles, ...)



Création d'abreuvoirs

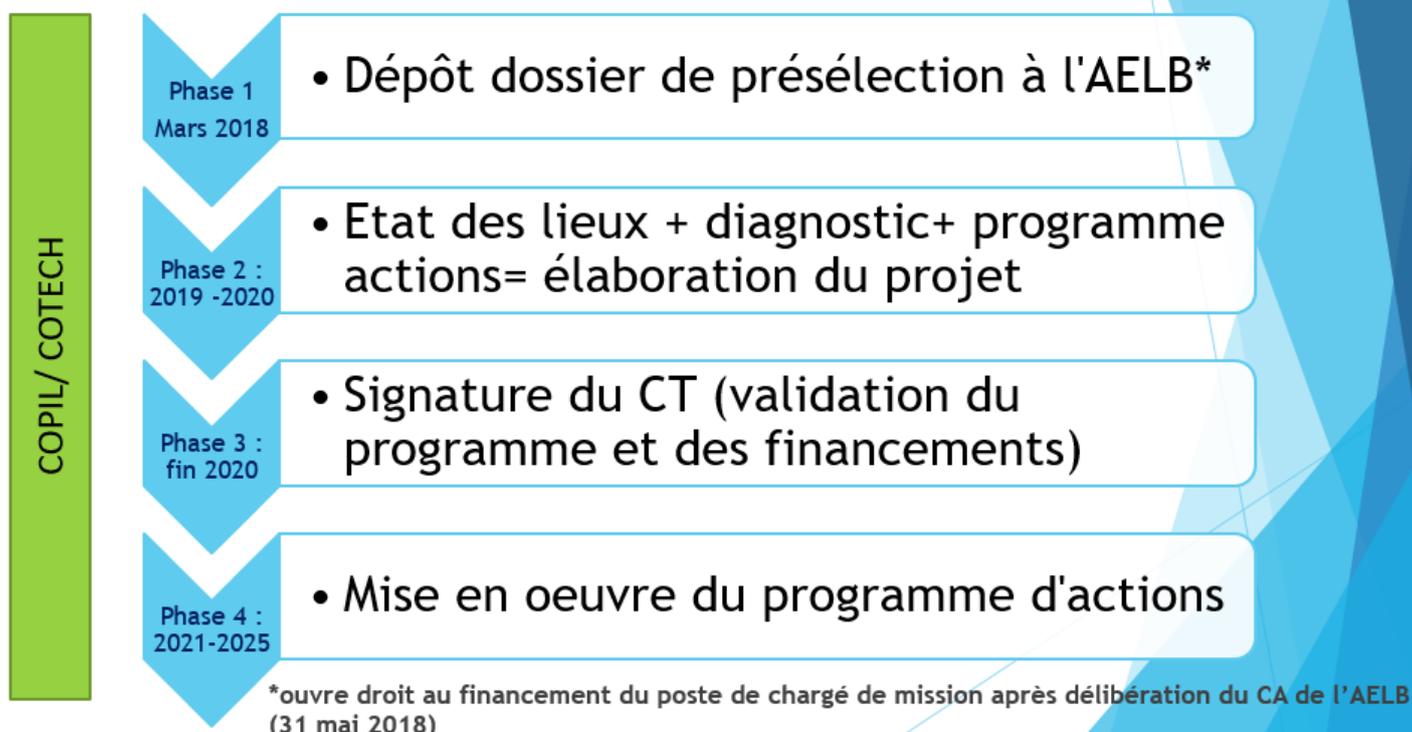
31/01/2018

14

Avantages / contraintes d'une procédure CT pour une collectivité

Avantages	Inconvénients
Retour d'expérience du CT <u>Œil-Aumance</u> et du CT <u>Cher Amont (amont Rochebut)</u> : études à engager, actions à mener, mode opératoire, quelle organisation ?	Temps passé à la mise en œuvre du projet
GEMA assurée sur une partie du territoire de la collectivité	Technicité du sujet
Diminution des coûts par le biais des subventions et des partenariats entre collectivités (animation, études, travaux)	
Pas d'obligation de réaliser les actions par la suite (n'engage à rien)	
Chaque collectivité est responsable des actions sur son territoire	
Complète la couverture du territoire par des CT	

Proposition d'un planning prévisionnel de travail



Les modalités financières

	Phase d'élaboration (2 ans)	Phase de mise en œuvre (5 ans)
Partenaires financiers	AELB (60% en 2018 et baisse en 2019) CD Allier (30% max)	AELB (XX%) CD Allier (30% max)
Dépenses	Animation (40 000 à 50 000€/an) Etudes (70 000 à 100 000€)	Animation (40 000 à 50 000€/an) Travaux en fonction des résultats du diagnostic et surtout des capacités financières des maitres d'ouvrage

- ▶ Les actions sont définies et mises en œuvre en fonction des capacités financières du maître d'ouvrage
- ▶ Chaque maître d'ouvrage est responsable de son budget et des actions qu'il souhaite mettre en place

31/01/2018

Organisation de la gouvernance

- ▶ Choix d'un porteur de projet principal
- ▶ Mise en place d'un partenariat technique efficace :
 - ▶ Comité de pilotage pour le suivi de l'étude : Agence de l'eau, Collectivités, AFB, Fédération de pêche, MISEN, ...
 - ▶ Appui de la cellule ASTER
 - ▶ Appui de la cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau



Propositions de clefs de répartition financière pour la phase d'élaboration (animation + études)

Répartition en pourcentage	surface de l'EPCI dans le périmètre du projet d'eau (CE)	linéaire de cours	population totale par EPCI	population par Commune dans le périmètre du projet	Pondération 50 pop. Commune/50CE	Pondération 60 pop. communes/ 40 CE
Huriel	31 %	36 %	5 %	8 %	22 %	19 %
CAM	30 %	24 %	45 %	65 %	45 %	49 %
Val de Cher	17 %	13 %	4 %	6 %	10 %	9 %
Commentry	11 %	11 %	19 %	15 %	13 %	13 %
Berry Grand Sud	8 %	11 %	9 %	2 %	7 %	6 %
Creuse confluence	4 %	4 %	12 %	3 %	3 %	3 %
Tronçais	0	0	5 %	2 %	1 %	1 %
Somme totale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Exemple d'application des taux précédents pour une animation à 50 000€/ an subventionnée à 80 %

	surface de l'EPCI dans le périmètre du projet	linéaire de cours d'eau (CE)	population totale par EPCI	dans le périmètre du projet	Pondération 50 pop. Commune/50CE	Pondération 60 pop. communes/ 40 CE
Huriel	3 054 €	3 583 €	547 €	782 €	2 182 €	1 902 €
CAM	2 983 €	2 414 €	4 535 €	6 532 €	4 473 €	4 885 €
Val de Cher	1 686 €	1 340 €	396 €	585 €	962 €	887 €
Commentry	1 085 €	1 121 €	1 889 €	1 478 €	1 300 €	1 336 €
Berry Grand Sud	767 €	1 137 €	871 €	176 €	657 €	560 €
Creuse confluence	401 €	389 €	1 230 €	288 €	339 €	329 €
Tronçais	24 €	16 €	532 €	159 €	87 €	102 €
Somme totale	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Propositions de clefs de répartition financière pour la phase d'élaboration (animation + études)

Exemple d'application des taux précédents pour une animation à 50 000€/ an subventionnée à 70 %

	surface de l'EPCI dans le périmètre du projet	linéaire de cours d'eau (CE)	population totale par EPCI	population par Commune dans le périmètre du projet	Pondération 50 pop. Commune/50CE	Pondération 60 pop. communes/ 40 CE
Huriel	4 581 €	5 374 €	820 €	1 173 €	3 273 €	2 853 €
CAM	4 475 €	3 621 €	6 802 €	9 797 €	6 709 €	7 327 €
Val de Cher	2 529 €	2 009 €	594 €	877 €	1 443 €	1 330 €
Commentry	1 627 €	1 682 €	2 834 €	2 217 €	1 950 €	2 003 €
Berry Grand Sud	1 150 €	1 706 €	1 306 €	264 €	985 €	841 €
Creuse confluence	601 €	584 €	1 845 €	432 €	508 €	493 €
Tronçais	35 €	23 €	798 €	239 €	131 €	153 €
Somme totale	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, s'inquiète des coûts qui seront générés par l'entrée dans cette démarche. Il en reconnaît néanmoins les intérêts et les enjeux.

Il décide d'intégrer ce dispositif mais souhaite néanmoins qu'au niveau de la répartition des coûts des études et de l'animation, le critère de la population soit pris en compte à minima à 60 %.

Point sur les Maisons de Santé

✓ Maison de Santé Huriel

La Commune d'Huriel a pris l'initiative d'une réunion regroupant les conseillers juridiques des professionnels de santé ainsi que celui de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. La réunion aura lieu le mercredi 28 mars 2018.

✓ Maison de Santé de La Chapelaude

La Communauté de Communes a été contactée par Monsieur LARDY, ancien directeur de l'hôpital d'Ainay le Château qui s'est reconverti dans la recherche de professionnels de santé en Roumanie. Celui propose de lancer des démarches pour faire venir un autre médecin à La Chapelaude.

Après différents contacts pris auprès du Pays de la Vallée de Montluçon, le coût de cette prestation sera prise en charge par le PETR.

Personnel

✓ Requête devant le tribunal administratif de Madame RABRET

Madame RABRET est en congé maladie depuis le 7 janvier 2016. Deux Comités Médicaux successifs en juin et août 2017 ont, à la suite d'expertises, donné un avis défavorable au renouvellement Congé Grave Maladie et ont considéré l'agent apte à ses fonctions.

Dans le même temps, 1^{er} août 2017, le Médecin Conseil Assurance Maladie estime un état d'invalidité réduisant des 2/3 la capacité de travail justifiant un classement en catégorie 2.

Devant cette situation, la Communauté de Communes a saisi le 9 novembre 2017 le médecin du travail qui a considéré Madame RABRET inapte à ses fonctions temporairement avec une redéfinition après hospitalisation.

Le 11 décembre 2017, la Communauté de Communes a pris un arrêté de mise en disponibilité d'office jusqu'au 6 avril 2018 car il devait y avoir une hospitalisation. Madame RABRET attaque cet arrêté.

Le Président explique qu'un avocat spécialiste du droit public à Clermont Ferrand, Maître DA SILVA a été choisi avec une demande de prise en charge des honoraires auprès de Groupama.

✓ Reconduction du contrat de Madame Isabelle POMERET

Le Conseil Communautaire valide la reconduction du contrat de Madame Isabelle POMERET à partir du 8 mars 2018 pour 3 mois pour remplacer Madame RABRET.

✓ Service Tourisme

En 2017, le service Tourisme comptait 3 personnes : 1 plein temps en Contrat Avenir (Charlotte AVIGNON), 1 personne à 20 heures (Agnès TETE) et 1 personne à mi temps mise à disposition par la commune.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une seule personne à 17h30 qui s'occupe exclusivement des locations des hébergements de la Communauté de Communes. La situation est très tendue car cette employée n'a pas le temps nécessaire pour s'occuper d'autres missions liées notamment à l'animation.

Le Conseil Communautaire décide donc d'augmenter le nombre d'heure de Marine PILITTERI pour le faire passer à 25 heures par semaine et de recruter une personne à 20 heures en contrat PEC.

Subvention Anim'canton

- Amicale des Chasseurs de La Vallas : 4ème fête de la batteuse le 5 août 2018 (venue de véhicules anciens). Une subvention ayant été allouée en 2016, la demande n'est pas recevable.
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de La Chapelaude pour la mise en place d'un concert le 10 juin 2018. Le Conseil Communautaire décide de leur attribuer 200 € de subvention.
- 13 bis festival 2018 du 13 juillet 2018. Le Conseil Communautaire décide de déroger exceptionnellement à la règle d'attribution d'une subvention à une même association tous les 3 ans et d'accorder une aide de 750 € qui constituera la dernière aide accordée à cette manifestation.

Locaux du PIT et de Saint Sauvier

✓ Point Info Tourisme

Le Conseil Communautaire décide de mettre les locaux à la location avec un loyer de 100 €/mois.

✓ Atelier de Saint Sauvier

Il sera remis à la location ou en vente pour un montant de 10 000 €.

✓ Atelier Rue Jean de Brosse

- Départ du docteur QUASH

Le docteur QUASH avait signé avec la commune d'Huriel un bail précaire pour l'atelier situé rue Jean de Brosse. Il vient de quitter ce local pour intégrer un espace plus grand. La Communauté de Communes avait pour sa part signé avec la commune une convention pour autoriser la sous-location. Néanmoins, la convention prévoyait un préavis de 2 mois qui n'a pas été respecté.

Le Conseil Communautaire décide de prendre une délibération autorisant une dérogation à la réalisation de ce préavis et acte la rupture de la convention au 4 mars 2018.

- Location d'un atelier à SAVONESSA

Le Conseil Communautaire décide d'accepter de louer à l'entreprise SAVONESSA l'atelier A de la rue Jean de Brosse pour y exercer une activité de fabrication de savons artisanaux.

Elaboration du PCAET: Plan Climat Air Energie Territorial par le SDE qui prendra en charge l'intégralité du coût financier induit

Modalités du PCAET

Par qui ?

- Par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants

Quand ?

- EPCI de plus de 50 000 habitants avant le 31/12/2017
- EPCI de plus de 20 000 habitants avant le 31/12/2018

Durée ?

- Pour 6 ans

www.sde03.fr

Les trois phases de l'élaboration du PCAET

Diagnostic

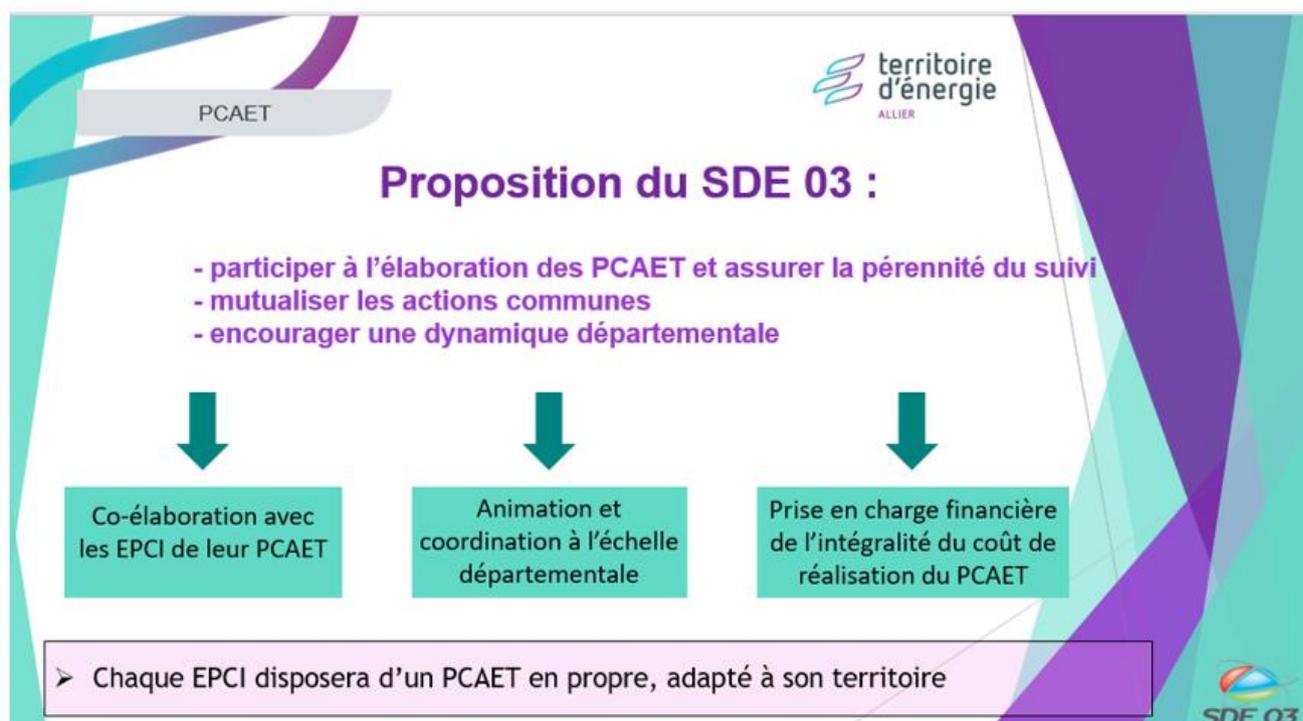
- Préparation, mobilisation (EPCI, SDE 03)
- Diagnostic territorial (EPCI, SDE 03, bureau d'études, ATMO Auvergne)

Programme d'actions

- Elaboration stratégie territoriale et définition des objectifs (EPCI, SDE 03, bureau d'études)
- Construction du programme d'actions (EPCI, SDE 03, bureau d'études)
- Evaluation Environnementale (SDE 03, bureau d'études)
- Mise en œuvre du programme d'actions (hors PCAET) (EPCI, SDE 03)

Suivi et évaluation

- Evaluation des effets du PCAET (EPCI, SDE 03, ATMO Auvergne)



II. Diagnostics territoriaux

Seront réalisés par le SDE 03

2. Diagnostics finaux

Intègreront:

- Les consommations d'énergies sur le territoire
- Les émissions de gaz à effet de serre
- Les productions d'énergie renouvelables
- La qualité de l'air

→ Constitueront un état des lieux précis des territoires



Le Conseil Communautaire décide de délibérer en faveur de la mise en place d'un PCAET sur le territoire sachant que l'élaboration et le suivi sera pris en charge par le SDE.

Questions diverses

- ✓ Baignade biologique

Le Conseil Communautaire décide de faire réaliser un relevé topographique et bathymétrique d'un montant de 990 € HT par le cabinet de géomètre TRUTTMANN.

- ✓ Aide économique

Le Président a reçu une lettre d'intention de la menuiserie FEUILLADE pour l'acquisition d'une scie à programmation numérique d'un montant de 33 960 €. Le dossier complet établi conjointement avec la Chambre des Métiers sera présenté prochainement au Conseil Communautaire.

L'intervention de la Communauté de Communes sera de 10 % dans la limite de l'enveloppe de 25 000 € dédiée à cette action en 2018.

- ✓ Plan de financement du Gîte Handicap de Chazemais

Le programme LEADER étant aujourd'hui doté d'un nouveau logiciel, le dossier qui avait déjà été déposé doit être reconstitué et le Conseil Communautaire doit approuver à nouveau le plan de financement.

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
			Montants	Taux	
Maîtrise d'Œuvre	42 200,00	50 640,00	LEADER	113 665,14	19,72%
Gros Œuvre / Enduits extérieurs	130 840,82	157 008,98			
Charpente / Couverture métallique	22 343,80	26 812,56	DETR	179 400,00	31,12%
Couverture tuile / Empannage - chevronnage	16 485,15	19 782,18			
Étanchéité	17 461,01	20 953,21			
Menuiseries aluminium / Vitreie / Serrurerie	9 741,35	11 689,62	Conseil Départemental	158 122,00	27,43%
Menuiseries extérieures PVC & intérieures bois	47 313,40	56 776,08			
Plâtrerie / Revêtements muraux / Faux plafonds	66 377,44	79 652,93			
Carrelage / Faïence	12 957,41	15 548,89	Réserve Parlementaire	10 000,00	1,73%
Sols souples	17 589,12	21 106,94			
Chauffage / Ventilation / Plomberie	84 990,11	101 988,13	Autofinancement	115 296,79	20%
Électricité générale	38 254,37	45 905,24			
VRD / Espaces Verts	69 929,95	83 915,94			
TOTAL	576 483,93 € HT	691 780,70 € TTC	TOTAL	576 483,93 €	100 %

Le Conseil Communautaire valide ce plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 12 avril 2018 à Viplaix.